



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE DE CAMARGUE**

ARRETE N° 2026-24

Arrêté portant nomination des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération n°2026-06-91 du Conseil communautaire 4 juin 2026 relative à la composition de la CLECT au sein de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres devant siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Terre de Camargue, les élus ci-après cités :

Le Grau du Roi	Aigues-Mortes	Saint Laurent d'Aigouze
M. Charly CRESPE	M. Cédric BONATO	M. Thierry FELINE
Mme Sandy LASHERMES	M. Joachim RAMS	M. Philippe BROUSSES
M. Christophe DUMONT	M. André MORRA	Mme Chantal ANDRÉ-SCANAVINO

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aigues-Mortes, le 08 JUL. 2026

Le Président,
Thierry FELINE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.